

**SÉANCE ORDINAIRE TENUE À RIVIÈRE-SAINT-JEAN
LE 4 OCTOBRE 2022 À 19 H 00.**

Le conseil de la municipalité de Rivière-Saint-Jean/Magpie siège en séance ordinaire ce 4 OCTOBRE 2022 en présentiel à Rivière-Saint-Jean.

Sont présents à cette séance :

La Mairesse	Josée Brunet
Les conseillers/ Conseillères	Alex Beaudin, poste 1
	Lola Lebrasseur, poste 2
	Liane Beaudin, poste 4

Absent à cette séance, le conseiller poste 3 Normand Dufour
Tous formant quorum, sous la présidence de Mme Josée Brunet, mairesse.

Assistent également à la séance,
Mylène Poirier, Directrice générale adjointe greffière trésorière adjointe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Ayant le quorum, son honneur Josée Brunet
déclare la séance ouverte à 19h03

117-22 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

118-22 ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal a été transmis au préalable, les membres du conseil municipal procèdent immédiatement à son adoption.

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal adopte tel que rédigé le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.

CORRESPONDANCE

Transmission par **courriel** aux membres du conseil.

119-22 COMPTE À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil autorise les déboursés relatifs aux dépenses d'administration de la municipalité selon la liste des paiements suggérés du logiciel comptable du 1er SEPTEMBRE AU 30 SEPTEMBRE 2022 totalisant la somme de 75 868.25\$

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Karine Chouinard, DG de la Municipalité Rivière-Saint-Jean, certifie par la présente que la Municipalité a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution # 119-22

RÉSOLUTION 120-22

COMITÉ SUR L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Rivière-Saint-Jean est un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) (ci-après appelée la « *Loi sur l'accès* »);

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'accès* par la *Loi modernisant les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (2021, c. 25);

CONSIDÉRANT que l'article 8.1 a été ajouté à la *Loi sur l'accès*, lequel est entré en vigueur le 22 septembre 2022, obligeant les organismes publics à mettre en place un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, lequel sera chargé de soutenir l'organisme dans l'exercice de ses responsabilités et dans l'exécution de ses obligations en vertu de la *Loi sur l'accès*;

CONSIDÉRANT qu'il est possible qu'un règlement du gouvernement vienne exempter tout ou partie des organismes publics de former ce comité ou modifier les obligations d'un organisme en fonction de critères qu'il définit;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, un tel règlement n'a pas été édicté, de telle sorte que la Municipalité de Rivière-Saint-Jean doit constituer un tel comité;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE soit formé un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément à l'article 8.1 de la *Loi sur l'accès*;

QUE ce comité soit composé des personnes qui occupent les fonctions suivantes au sein de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean :

- du responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels, la directrice générale, Karine Chouinard;
- du responsable de la gestion documentaire, la directrice générale adjointe, Mylène Poirier

RÉSOLUTION 121-22

COLLOQUE-SOUTIEN À L'AUTONOMIE DES AINÉS « POUR VIVRE DANS LA DIGNITÉ »

CONSIDÉRANT QUE le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord organise un colloque le 19 octobre prochain au Centre des congrès des Sept-Îles;

CONSIDÉRANT QUE le colloque sera dédié principalement à la nouvelle politique d'hébergement au Québec et réunira différents intervenants qui transmettront leur savoir pour en arriver à un milieu d'hébergement plus humain et digne.

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
ET APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal, autorise Madame Josée Brunet, mairesse et Mme Lola Lebrasseur, conseillère responsable du volet aîné pour la municipalité, à participer à ce colloque;

ET QUE le conseil municipal autorise les frais d'inscription, de déplacements et d'hébergement pour ce colloque, soit du 18 et 20 octobre 2022.

RÉSOLUTION 122-22

COLLOQUE RÉGIONAL-BIEN VIVRE ET VIEILLIR CHEZ SOI DANS SA COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT QUE la table régionale de concertation des aînés de la Côte-Nord organise un colloque le 17 et 18 novembre prochain au Centre des congrès de Sept-Îles;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque permet de discuter, d'échanger et d'apprendre davantage sur les priorités régionales envers nos aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal, autorise Madame Josée Brunet, mairesse, Mme Lola Lebrasseur et Mme Liane Beaudin conseillères responsables du volet aîné pour la municipalité, à participer à ce colloque;

QUE le conseil municipal autorise les frais d'inscription, de déplacements et d'hébergement pour ce colloque, soit du 16 au 19 novembre 2022.

RÉSOLUTION 123-22

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'AUDIT DE CONFORMITÉ DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec a transmis le rapport d'audit de conformité produit par la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur la Commission municipale du Québec, article 86.8 stipule le dépôt de tout rapport au conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la directrice générale dépose au conseil municipal, le rapport de l'Audit de conformité de la transmission des rapports financiers;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

RÉSOLUTION 124-22

DEMANDE DE PARTICIPATION PRÉSENTIELLE ET FINANCIÈRE- TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE LA MINGANIE

CONSIDÉRANT QUE la table de concertation des aînés de la Minganie est importante sur notre territoire et que chaque municipalité doit être représentée sur cette table;

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des aînés de la Minganie a déposé une lettre au bureau municipal le 21 septembre dernier pour une demande de participation présentielle et financière;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière permettra de pouvoir venir en aide aux déplacements des aînés et des représentants qui assistent aux rencontres;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean soit représentée par les conseillères, Mme Lola Lebrasseur et Mme Liane Beaudin;

QUE le conseil municipal autorise l'aide financière au montant demandé de 625.00\$ pour les frais de déplacements, de collations et de repas aux participants bénévoles.

RÉSOLUTION 125-22

ADHÉSION-ESPACE MUNI

CONSIDÉRANT QU'espace Muni est un joueur incontournable pour les municipalités qui souhaitent un accompagnement, des outils et de l'inspiration en vue d'offrir à leurs citoyens un milieu de vie saine, active, solidaire, inclusif et durable;

CONSIDÉRANT QU'espace Muni offre une gamme de service d'accompagnement aux municipalités autant pour une politique ou plan d'action;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal accepte l'adhésion annuelle à Espace Muni au coût de 80.00\$ par années;

QUE la directrice générale, Karine Chouinard soit autorisée à faire l'inscription et signer tous documents reliés à Espace Muni.

RÉSOLUTION 126-22

ADHÉSION-CAA QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les véhicules municipaux ont besoin de maintenance ou réparation annuellement à un garage certifié à Sept-Îles;

CONSIDÉRANT QUE la carte de membre CAA-Plus donne accès à des remorquages jusqu'à 160 kilomètres de Rivière-Saint-Jean;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil entérine l'adhésion annuelle de la carte CAA-Plus pour un montant de 180.52\$ taxes incluses par année.

RÉSOLUTION 127-22

NOUVEAUX HORIZONS

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizons, Projet Communautaire offre un financement jusqu'à 25 000\$ pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean désire déposer dans ce programme pour offrir à nos aînés la possibilité de réaliser des projets pour une vie active;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal appuie le dépôt pour le programme Nouveaux Horizons;

QUE Mme Mylène Poirier, directrice adjointe/agente de développement soit autorisé à déposer pour se fonder ainsi qu'a signé tous documents.

RÉSOLUTION 128-22

GUIGNOLÉE-RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rivière-Saint-Jean organise une guignolée, collecte d'argent et de denrée alimentaire à chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire la demande d'un permis au ministère des Transports pour l'autorisation de s'installer sur la route 138;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Alex Beaudin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal ainsi que les employés de la municipale organisent la troisième édition de la guignolée de Rivière-Saint-Jean le 2 décembre 2022 prochain.

RÉSOLUTION 129-22

LNA-ACCEPTATION SOUMMISSION 419067

CONSIDÉRANT QUE pour le projet de la recherche en eau de Magpie, La firme LNA avait besoin de faire l'achat d'un barologger et de leveloggers pour effectuer leurs tests;

IL EST PROPOSÉ PAR Liane Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil entérine la soumission 419067 au montant de 3590.67\$ taxes incluses.

RÉSOLUTION 130-22

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION ADMINISTRATIVE DE LA RIMMR DE L'OUEST DE LA MINGANIE ENTRE LA RIMMR DE L'OUEST DE LA MINGANIE ET LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-POINTE-DE-MINGAN

CONSIDÉRANT QUE la Régie Inter municipale de Gestion des Matières résiduelles (RIMMR) de l'Ouest de la Minganie est formée des Municipalités de : Havre-Saint-Pierre, du Conseil des Innus d'Ekuanitshit, Longue-Pointe-de-Mingan, Rivière-Saint-Jean/Magpie et Rivière-au-Tonnerre/Sheldrake;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la RIMMR de l'Ouest de la Minganie et la Municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la gestion administrative de la RIMMR de l'Ouest de la Minganie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean ont pris connaissance de l'entente et qu'ils en acceptent les modalités;

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean autorise la conclusion d'une entente relative à la gestion administrative de la RIMMR de l'Ouest de la Minganie entre les deux parties mentionnées;

QUE cette entente soit annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit;

QUE la mairesse, Madame Josée Brunet et la directrice générale, Madame Karine Chouinard sont autorisés à signer ladite entente au nom de la Municipalité de Rivière-Saint-Jean;

QU'UNE copie de cette résolution soit annexée à l'entente pour en faire partie intégrante.

131-22 FERMETURE DE SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Alex Beaudin
IL EST APPUYÉ PAR Lola Lebrasseur
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

ET RÉSOLU QUE la séance est levée à 19h45

LEVÉE DE LA SÉANCE

La présidente Josée Brunet déclare la séance levée à 19h45

Karine Chouinard
Directrice Générale
Greffière-trésorière

Josée Brunet
Mairesse